

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Rabat, le 25 Mars 2015** **Nouvelles orientations générales du** **secteur des télécommunications à horizon 2018**

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) s'est tenu le 18 mars 2015 à Rabat, sous la présidence de Monsieur le Chef du Gouvernement, M. Abdel-Ilah BENKIRAN.

A l'ordre du jour de cette session, l'approbation des comptes de l'ANRT au titre de l'exercice 2014 et de son budget pour l'année 2015, le bilan du secteur des télécommunications et l'examen des propositions d'orientations générales pour la poursuite du développement du secteur des télécommunications à horizon 2018.

Les membres du Conseil d'Administration<sup>1</sup> ont suivi un exposé sur l'évolution des principaux indicateurs du secteur des télécommunications au Royaume et une analyse détaillée du comportement des différents segments sur la période 2010 – 2014, faisant ressortir les impacts sur le marché de chacun des leviers dont la mise en œuvre avait été décidée par la Note d'orientations générales qui régit le secteur depuis février 2010. Il en ressort que la majorité des objectifs chiffrés fixés par ladite Note ont été atteints.

Sur la base de ce bilan et compte tenu des tendances internationales et technologiques pour les années à venir, des orientations générales pour le développement du secteur ont été présentées et approuvées par le Conseil d'administration lors de cette session. Elles ambitionnent, moyennant le déploiement de plusieurs leviers, d'atteindre, à horizon 2018, un parc d'abonnés mobiles de 50 millions et plus de 22 millions d'abonnés à Internet, à favoriser et promouvoir le développement des infrastructures et à soutenir les investissements dans le secteur.

Ces nouvelles orientations intègrent, outre la mise en place de toute mesure pouvant favoriser le partage d'infrastructures et le développement d'une concurrence effective sur certains segments du marché, une démarche claire et précise pour engager la mise en œuvre effective du Plan national du haut et très haut débit adopté en 2012. Ces orientations seront rendues publiques prochainement.

---

<sup>1</sup> : Le Conseil d'administration est composé, outre du Chef de Gouvernement en tant que Président, du Ministre de l'Intérieur, du Secrétaire Général du Gouvernement, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres, du Ministre de l'Industrie du Commerce, de l'investissement et de l'Economie Numérique, du Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, du Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé de l'Administration de la Défense Nationale, du Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance et de cinq personnes intuitu personae.

Durant cette session, les membres du Conseil ont également échangé au sujet des moyens et projets pour développer les usages dans le domaine des télécommunications et favoriser l'introduction des technologies de l'information dans plusieurs projets gouvernementaux et au profit des citoyens.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs approuvé les comptes de l'ANRT arrêtés au titre de l'année 2014 ainsi que son budget pour 2015. Il a également approuvé la mise en place d'une formation spécialisée dans la cyber-sécurité à l'Institut national des postes et télécommunications (INPT).